



Le réseau
de transport
d'électricité

Interconnexion électrique France-Espagne

par le golfe de Gascogne



ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION CONTINUE SOUS L'ÉGIDE D'UN GARANT DE LA
CNDP ET MESURES JUGÉES NÉCESSAIRES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Période du 03 mars 2020 au 17 juin 2021



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

L'auteur de cette publication en est le seul responsable. L'Union européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.

PREAMBULE

Le projet d'interconnexion électrique France-Espagne reliant le poste de Cubnezais (Bordeaux) à Gatika (Bilbao) a fait l'objet d'une concertation avec le public d'octobre 2017 à janvier 2018. A l'issue de cette concertation, un Fuseau de Moindre Impact (FMI) pour les deux liaisons souterraines et un emplacement de moindre impact pour la station de conversion alternatif – continu à Cubnezais ont été validés par le ministère de la Transition écologique et solidaire en mai 2018.

Lors des ultimes études techniques réalisées en mer en mai 2019, une instabilité imprévisible du sol au niveau des flancs du canyon sous-64marin de Capbreton a été détectée. RTE et son partenaire REE ont décidé après des études approfondies, de ne plus retenir la solution de forage dirigé sous le canyon pour franchir ce dernier, jugée techniquement trop risquée et non pérenne sur la durée de vie de l'ouvrage.

Ce faisant, le tracé des deux liaisons sous-marines ne peut plus s'inscrire, pour environ 5% de son linéaire total à l'intérieur du fuseau de moindre impact validé en mai 2018. RTE a décidé de soumettre à la concertation la solution alternative pour le contournement du canyon de Capbreton.

Un dispositif de concertation a donc été élaboré et déployé pour la recherche d'une solution du contournement terrestre du Gouf de Capbreton à l'échelle des 6 communes de l'aire d'étude (Angresse, Bénesse-Maremne, Capbreton, Seignosse, Soorts-Hossegor).

Bien que dans la phase de continuum de la concertation, RTE a volontairement choisi de retenir des dispositions analogues à celles de la concertation préalable du 6 Octobre 2017 au 19 janvier 2018.

La concertation s'est ouverte le 6 octobre 2020 avec une réunion publique d'information au format hybride distanciel et digital qui marquait le début de la nouvelle phase de concertation. Cette dernière a été déployée jusqu'au 21 janvier 2021, avec 3 réunions publiques, 2 ateliers de concertation et 11 permanences physiques, digitales et téléphoniques. Des outils transversaux de concertation, d'information et de communication ont accompagné ce déploiement (site internet et plateforme de concertation, dialogue sur le territoire avec les acteurs, etc.).

Suite à la réunion de restitution du 14 janvier 2021, avec la présentation d'un fuseau de moindre impact modifié, et des permanences qui ont suivi en février, de nombreux habitants ainsi que les élus des communes concernées ont demandé à RTE d'élargir ses recherches en dehors des zones urbanisées de Capbreton, Hossegor et Seignosse afin de pouvoir présenter une ou plusieurs autres alternatives.

A l'écoute des questionnements du territoire, RTE a décidé de poursuivre l'information et la concertation au travers d'une phase de concertation interactive avec réouverture de la plateforme de concertation en intégrant les contributions reçues entre le 22 janvier et le 24 mars 2021.

Ce document expose les engagements de RTE, résultant des enseignements tirés de la concertation continue organisée en application de l'article L. 121-14 du code de l'environnement pour la recherche d'une solution de contournement du Gouf de Capbreton, et fait suite à la publication le 25 juin 2021 du « 3^{ème} Rapport intermédiaire de la concertation continue du 3 mars 2020 au 17 juin 2021 » par M. Acchiardi, acté par décision de la CNDP en séance du 7 février 2018 – rejoint le 5 mai 2021 par une co-garante, Mme Thénet.

SOMMAIRE	1
Préambule	2
1. La concertation : du 03 mars au 05 octobre 2020	5
2. Une nouvelle phase de concertation : du 06 octobre 2020 au 21 janvier 2021	6
2.1. Le déploiement d'un dispositif de concertation volontaire	7
• La réunion publique de lancement du 06 octobre 2020	7
• L'ouverture de la plateforme de concertation	7
• 4 permanences d'information du public	7
• 2 ateliers participatifs	8
• 3 permanences à la suite des ateliers de concertation	9
• Une réunion publique d'information dédiée aux champs électromagnétiques	9
• La réunion de restitution de la concertation	10
• 3 permanences à l'issue de la réunion de restitution	10
2.2. La communication autour de cette nouvelle phase de concertation	11
• La rédaction d'un complément au dossier de la concertation	11
• La communication avec les 6 communes de la zone d'étude	11
• La communication avec les médias locaux	11
• La mise à jour du site internet du projet	12
• La communication via les réseaux sociaux	13
• La mise à jour de la brochure d'information publique INELFE	13
2.3. Les grands enseignements de cette phase de concertation	13
• Le recueil des contributions et principaux thèmes abordés	13
• Les compléments aux études préalables	14
• Les points d'attention identifiés	14
• Les opportunités à investiguer	14
• Les compléments aux principes d'élaboration des fuseaux	15
• Les apports de la concertation sur les études à mener	15
3. La poursuite de la concertation du 22 janvier au 17 juin	15
3.1. Le déploiement d'un dispositif de concertation volontaire interactive	15
• 3 permanences physiques sans rendez-vous à Hossegor et Capbreton	16
• La réouverture de la plateforme de concertation à partir du 25 mars	17
• Une réunion publique du 01 avril 2021 au format 100% digital	17
• La mise à disposition d'un outil de cartographie participative	18
• La mise en ligne des 3 études techniques relatives à l'impossibilité de franchir le Gouf de Capbreton	18

• Un dire d'expert mandaté par la CNDP et sa mise à disposition	18
• Une réunion publique de restitution du 10 juin 2021 au format hybride	19
• Les publications des conclusions de 2 études techniques relatives au franchissement du Gouf de Capbreton	19
3.2. Une communication continue tout au long du déploiement de cette nouvelle phase de concertation interactive	19
• Un dialogue continu avec les élus et acteurs du territoire	19
• La mise à jour régulière du site internet du projet	20
• La communication avec les médias locaux.....	20
• L'information par courriels à la base de contacts RTE	21
• La communication via les réseaux sociaux.....	21
3.3. Les apports de cette nouvelle phase de concertation	21
• Le recueil des contributions et principaux thèmes abordés	21
• Les champs électromagnétiques (CEM) générés par une liaison à courant continu	22
• Le franchissement du canyon et les études associées	22
• La prise en compte de la concertation	23
4. Les réponses de RTE aux préconisations des garants de la CNDP et nos engagements	23
• Prise en compte des contributions dans l'évolution de la définition du fuseau proposé.....	23
• Emprise du fuseau sur chemin forestier	24
• Renforcement du répertoire des adresses courriels du public.....	24
• Continuité avec la concertation « Fontaine »	25
• Etude d'impact	25
• Etude et suivi sur les champs électromagnétiques	26
• Continuum de la concertation : réunions publiques et réouverture de la plateforme	27
5. En conclusion.....	27
6. le dispositif global de concertation dans le cadre du continuum	28

1. LA CONCERTATION : DU 03 MARS AU 05 OCTOBRE 2020

A la suite des élections municipales de mars 2020, l'équipe de RTE a contacté les maires des communes du FMI validé par le préfet. En Gironde, les maires du Porge, de Salaunes, de Saumos, d'Arsac, de Prignac et Marcamps et d'Avensan ont été rencontrés entre mars et août 2020. Le maire de Cubnezais a été contacté par téléphone. Les maires nouvellement élus ont fait l'objet d'une attention particulière, il s'agissait de leur présenter le bien-fondé du projet et son état d'avancement, de les informer et sensibiliser au projet et à la démarche de continuum de concertation en cours sur le territoire. Le projet a été plutôt bien accueilli par les nouveaux élus rencontrés et la démarche d'information a été appréciée.

En septembre 2020, RTE annonce dans l'édition du Journal du projet numéro 7 que suite à la découverte du glissement de terrain et aux études complémentaires conduites, RTE recherche une solution de contournement du Gouf de Capbreton.

A l'initiative de la maîtrise d'ouvrage des réunions techniques en bilatéral en amont du déploiement de la concertation ont été organisées. Elles avaient pour objectif d'intégrer des acteurs importants du territoire dans la démarche de concertation à venir, une première forme de dialogue territorial.

Dans ce cadre, RTE a rencontré :

Surfrider Foundation à Biarritz le 23 septembre (2 personnes)

Sujets abordés :

- Découverte du projet par les nouveaux interlocuteurs ;
- Présentation du dispositif de la concertation envisagé à date ;
- L'association se fera le relai d'information vers leurs correspondants locaux

Monsieur Hugo Verlomme à Capbreton le 23 septembre

Sujets abordés :

- Généralités au sujet des journées du Gouf 2021 ;
- Présentation du projet, son ambition, ses caractéristiques techniques et le dispositif de concertation associé

L'ensemble des élus de la zone d'étude sous l'égide de l'EPCI MACS le 24 septembre

Ont participé des élus de Capbreton et Seignosse dont le maire, ainsi que des Vice-présidents de l'EPCI en charge du PLUi, de l'environnement et le Directeur Général des Services (DGS).

Sujets abordés :

- Présentation générale du projet, des études en cours et de la concertation à venir ;
- Premières pistes de réflexion sur les opportunités d'atterrage

Le CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays Basque et du sud des Landes) le 5 octobre (5 participants, dont 3 avaient déjà pris part à la concertation en 2017)

Sujets abordés :

- Généralités sur le projet, ses évolutions, son bien-fondé etc.

- Présentation du dispositif de concertation. L'acteur envisage de contribuer sur la plateforme de concertation, sans participation physique comme il l'avait fait lors de la première phase

Noutous, Sepanso 40 et les Amis de la terre 40 le 5 octobre (4 participants, dont 2 avaient déjà pris part à la concertation en 2017)

Sujets abordés :

- Généralités sur le projet, ses évolutions, son bien-fondé etc.
- Point de vigilance relevé quant à l'impact sur l'environnement du projet ;
- Opportunité de passage identifiée : privilégier les zones artificialisées ;
- Souhait de participer à la concertation physique et sur la plateforme de concertation

2. UNE NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION : DU 06 OCTOBRE 2020 AU 21 JANVIER 2021

La zone d'étude du projet de contournement terrestre du canyon de Capbreton concerne tout ou partie du territoire de 6 communes : Angresse, Bénesse-Maremne, Capbreton, Labenne, Seignosse et Soorts-Hossegor. Ces 6 communes sont toutes intégrées à la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS).

La réunion publique du 06 octobre 2020 au format présentiel et distanciel en direct de la salle du Tube des Bourdaines a marqué le lancement de cette nouvelle phase de concertation dont le dispositif est détaillé ci-après.



Figure 1: Le dispositif de concertation déployé du 06 octobre au 21 janvier

2.1. LE DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE CONCERTATION VOLONTAIRE

• La réunion publique de lancement du 06 octobre 2020

Cette première réunion avec le public avait pour objectif d'informer sur la démarche, ses objectifs, ses finalités et de répondre aux premières questions des habitants. Cette première rencontre a permis de rappeler le projet dans sa globalité et de mesurer le niveau de compréhension, d'adhésion et d'inquiétudes suscitées par le projet

Réunion publique de lancement – Seignosse le 06 octobre 2021 (Salle du Tube des Bourdaines)

- Format : hybride (présentiel et distanciel)
- Nombre de participants : 28 présents physiquement et 22 à distance
- Nombre de questions/ prises de parole : **32 contributions** soit plus de 1 heure de questions/réponses avec les participants
- Thématiques abordées :
 - Le bien-fondé du projet
 - Le phénomène de glissement de terrain observé
 - La servitude autour de la liaison sur sa partie terrestre
 - La phase travaux (nuisances, emprise et durée du chantier etc.)
 - Le choix d'un contournement terrestre (solutions étudiées, surcoût que cela représente etc.)

• L'ouverture de la plateforme de concertation

38 contributions ont été recensées sur la plateforme de concertation entre le 06 octobre et le 21 janvier.

Les thèmes abordés dans ces contributions sont de différentes teneurs :

- La concertation (modalité et proposition de tracé) (24% des contributions),
- Les champs électromagnétiques (santé humaine et impact sur le milieu marin) (20%),
- Le chantier terrestre, marin et des atterrages (15%),
- Les impacts environnementaux de la liaison souterraine et sous-marine (15%),
- L'opportunité du projet (opposition de principe, coût du projet, politiques énergétiques européennes, impact sur l'environnement) (12%),
- La technique (franchissement du canyon et câbles) (7%),
- La sécurité autour de la liaison (3%),
- L'impact sur le milieu humain (2%),
- Divers commentaires (2%).

• 4 permanences d'information du public

Les permanences physiques ont été organisées en mairie sur des plages horaires (8h30-12h30 ou 14h-17h) définies de façon à permettre à un maximum de personnes de se rendre à la permanence.

Pour le public, les permanences sont un moment d'échanges privilégiés avec la maîtrise d'ouvrage. Les participants ont ainsi pu poser leurs questions directement à l'équipe projet. Pour ces permanences, la documentation relative au projet (complément au dossier de la

concertation préalable, journal du projet #7, la brochure INELFE mise à jour en août 2020, échantillon de câble) était mise à disposition des participants.

- **Permanence physique - Capbreton, le 7 octobre**, Mairie - de 9h30 à 12h30 (3 personnes),
- **Permanence physique - Soorts-Hossegor, le 7 octobre**, Mairie - de 14h à 17h (2 personnes),
- **Permanence physique - Seignosse, le 8 octobre**, Mairie - de 9h30 à 12h30 (4 personnes),
- **Permanence digitale, le 9 octobre**, via l'outil Zoom - de 9h30 à 12h30 (2 personnes).

De manière générale, les participants sont venus pour une prise d'information globale sur le projet (calendrier de la concertation, étapes de validation du FMI, etc.).

• 2 ateliers participatifs

Les 2 ateliers de travail ont été organisés le 15 octobre 2020 et le 10 décembre 2020.

Les ateliers avaient pour but de rassembler un plus petit nombre de personnes par rapport aux réunions publiques pour pouvoir travailler efficacement, ils ont été organisés en fin de journée : de 18h30 à 21h.

L'atelier 1 : Enjeux et Impacts le 15 octobre 2020

Le premier atelier a mixé format hybride digital et présentiel et a réuni plus de 20 personnes. Il a été organisé au Casino de Capbreton dans le respect des règles sanitaires (cf. paragraphe 4.8), nécessitant une organisation logistique et une adaptation (gestion de la connexion à distance, respect de la distanciation sociale etc.). Cet atelier était consacré à l'identification des zones à enjeux sur le territoire d'après la connaissance terrain des habitants et à l'élaboration concertée de grands principes d'élaboration du fuseau de moindre impact.



Figure 2 : Illustrations atelier n°1 mixant présentiel et digital

L'atelier 2 : Impacts et Fuseaux le 10 décembre 2020

Plus de 30 personnes y ont participé. Ce second atelier au format digital a permis l'analyse des fuseaux proposés pour les atterrages et la liaison souterraine au regard des enseignements de l'atelier précédent.

- **3 permanences à la suite des ateliers de concertation**

A la suite de ces ateliers de co-construction, ces permanences ont permis aux participants présents lors des ateliers et/ou à ceux qui n'avaient pas pu venir, de profiter de temps de discussion avec la maîtrise d'ouvrage. Ces temps d'échanges privilégiés avec le maître d'ouvrage étaient l'occasion pour les habitants de venir poser leurs questions et d'entendre les réponses de l'équipe RTE.

- **Permanence digitale, le 15 décembre**, via l'outil Zoom – de 9h30 à 11h00 (3 personnes),
- **Permanence physique - Seignosse, le 16 décembre**, Mairie – de 9h30 à 12h30 (12 personnes),
- **Permanence téléphonique, du 14 au 16 décembre** de 9h30 à 17h (3 appels).

Principaux thèmes abordés lors des permanences :

- Le fuseau proposé pour un atterrissage aux Casernes et le milieu naturel
- Les travaux d'atterrissage (durée, surface nécessaire, servitudes etc.)
- Le tracé des liaisons souterraines et leurs contraintes
- Emprise du chantier d'atterrissage
- Servitude de 7 mètres (2 m de part et d'autre de l'ouvrage)
- Effets sur la santé des champs magnétiques générés par la liaison souterraine

- **Une réunion publique d'information dédiée aux champs électromagnétiques**

En réponse à la demande du public sur le sujet, RTE a complété son dispositif avec une réunion publique d'information. Dédié au thème des champs magnétiques statiques générés par les liaisons électriques en courant continu, ce nouveau rendez-vous s'est tenu au format 100% digital.

La réunion s'est articulée autour de 3 temps : une première partie pédagogique d'explication des phénomènes physiques ; une seconde sur les champs magnétiques statiques relatifs au projet Golfe de Gascogne ; et enfin, une séquence de questions/réponses. Deux heures riches et constructives dédiées aux échanges avec l'équipe projet, rejointe pour l'occasion par Martine Saturnin, médecin du travail à RTE Sud-Ouest et François Deschamps, expert des champs magnétiques à RTE.

Réunion publique d'information – le 06 janvier 2021 de 18h30 à 20h30

- Format : 100% digital
- Nombre d'inscrits : 60
- Nombre de participants : 41
- Nombre de prises de parole : 42 contributions
- Thématiques abordées :
 - Généralités sur le projet
 - Généralités sur les champs magnétiques (terrestre, environnement domestique, ...)
 - Les recommandations sanitaires
 - Configurations des poses (profondeur d'enfouissement etc.)
 - Champ magnétique généré par la double liaison en projet
 - Quid sur la santé et l'environnement des champs magnétiques statiques

- **La réunion de restitution de la concertation**

Cette réunion publique de restitution avait pour objectifs de présenter les conclusions de la concertation ainsi que le fuseau de moindre impact qui serait proposé à la validation du Ministère de la Transition Ecologique.

Réunion publique de restitution au format 100% digital – le 14 janvier 2021

- Format : à distance
- Nombre d'inscrits : **144 personnes**
- Nombre de participants : **jusqu'à 92 connexions simultanées**
- Nombre de questions/ prises de parole : **19 contributions**
- Thématiques abordées :
 - Les champs magnétiques générés par les liaisons à courant continu
 - L'atterrissage aux Casernes
 - L'étude sur les possibilités de passage de la liaison en mer
 - Les impacts environnementaux du projet
 - La durée de vie de la liaison et son démantèlement
 - Les retombées économiques du projet sur le territoire
 - Le lien entre le projet RTE et le projet de contournement de Capbreton

- **3 permanences à l'issue de la réunion de restitution**

3 nouvelles permanences ont été proposées par le maître d'ouvrage à l'issue de la réunion publique de restitution – Elles permettaient au public de continuer à poser ses questions et à venir prendre connaissance des cartes du tracé avec l'équipe projet RTE.

- **Permanence digitale, le 15 janvier**, via l'outil Zoom – de 14h à 17h (5 participants),
- **Permanence téléphonique, le 18 au 21 janvier** de 9h30 à 17h (6 appels),
- **Permanence physique - Seignosse, le 19 janvier**, Mairie – de 9h à 12h (4 personnes),
- **Permanence physique - Capbreton, le 19 janvier**, Mairie – de 14h à 17h (5 personnes).

Principaux thèmes de questionnement lors des permanences :

- Demande de précision sur le fuseau proposé,
- Confirmation de la proposition d'atterrissage aux casernes,
- Le tracé général proposé par RTE,
- Passage de la liaison au Sud de Capbreton par Fierbois,
- Le champ magnétique statique généré par la ligne,
- La composition du câble et des chambres de jonction,
- Prise d'information générale sur le projet (détail du tracé)
- La poursuite de la concertation (validation du FMI, relation avec l'association Seignosse océan),
- Informations générales sur la suite de la concertation et la concertation Fontaine, date de validation du FMI.

2.2. LA COMMUNICATION AUTOUR DE CETTE NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION

Afin d'assurer l'accès aux différents temps de participation, le porter à connaissance suivant a été déployé à l'échelle de la zone d'étude à partir de septembre 2020 :

- Elaboration et diffusion aux communes du complément au dossier de la concertation
- Information aux communes de la zone concernée (kit de communication)
- Actualités sur les sites internet du projet (Seignosse, Capbreton)
- Actualités dans la presse locale (communiqué de presse, encarts presse)
- Actualités sur les réseaux sociaux de la maîtrise d'ouvrage (campagne Twitter)
- Rendez-vous bilatéraux avec des acteurs stratégiques (associations environnementalistes notamment)

• La rédaction d'un complément au dossier de la concertation

Le complément au dossier de la concertation est le socle de départ d'une information partagée entre la maîtrise d'ouvrage porteur de la concertation et le territoire.

Ce dossier est constitué de différentes parties : le rappel de la première phase de concertation préalable, présentation de l'évolution du projet (instabilité imprévisible du sol au niveau des flancs du canyon sous-marin) nécessitant la recherche d'une solution de contournement terrestre pour le Gouf de Capbreton et enfin, le cadre, les objectifs de la concertation et la présentation du dispositif d'information et de participation.

Il représente une base de connaissances partagées pour participer à la concertation dans les meilleures conditions. Le complément au dossier de la concertation a été distribué fin septembre aux 6 communes de la zone d'étude et est téléchargeable sur le site internet du projet.

• La communication avec les 6 communes de la zone d'étude

Pour annoncer la poursuite de la concertation, un kit de communication a été élaboré puis envoyé en septembre 2020 aux 6 communes pour leur permettre de relayer l'information au travers de leurs différents supports de communication : site internet, page Facebook, journal municipal, panneaux lumineux, etc. Le kit de communication a également été envoyé au service Port et Lac de la communauté de communes MACS.

• La communication avec les médias locaux

Comme pour les phases de concertation précédentes, RTE a maintenu des relations presse privilégiées avec les relais presse des journaux locaux. Pour l'annonce de la poursuite de la concertation, des espaces presse ont également été achetés dans Sud Ouest et publiés le 27 et 30 septembre 2020.



Figure 3 : Encart presse acheté et publié dans le Sud Ouest, le 27 puis le 30 septembre 2020

En ce qui concerne la revue de presse conduite dans le cadre de la recherche d'une solution de contournement du Gouf de Capbreton, 7 articles ont été publiés dans Sud Ouest entre octobre 2020 et janvier 2021.

Un premier article a été publié dans Sud Ouest le 02 octobre 2020. Il annonce la poursuite de la concertation dans le cadre du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne au travers de la réunion publique de lancement prévue le mardi 06 octobre à Seignosse. Il mentionne également la présence de la plateforme d'étude installée au large de Seignosse puis de Capbreton. [Lien vers l'article.](#)

Pour la phase d'information et de travail avec le public (d'octobre à décembre 2020), 3 articles sont parus dans le Sud Ouest local :

- Le 08 octobre 2020 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 20 octobre 2020 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 28 novembre 2020 : [Lien vers l'article.](#)

Pour la phase de restitution, 3 nouveaux articles sont parus dans le Sud Ouest local (janvier 2021) :

- Le 13 janvier 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 15 janvier 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 17 janvier 2021 : [Lien vers l'article.](#)

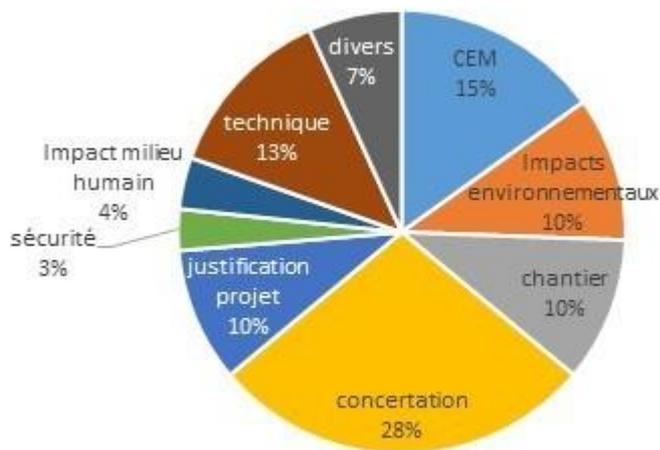
- **La mise à jour du site internet du projet**
<https://www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne>

Le site internet est commun à la partie française et la partie espagnole du projet. Pour cette nouvelle phase de concertation, le parti-pris a été de centraliser toute l'information sur le site internet. Compte tenu du contexte sanitaire incertain, le site internet permettait d'être plus agile et de proposer une centralité pour l'information plutôt que de multiplier les canaux d'information. L'adresse du site internet a été systématiquement ajoutée en signature des mails d'information à la base de contact RTE consolidée. Le site internet est mis à jour au fil de l'eau, avec l'ajout régulier de nouveaux documents (éléments de préparation aux ateliers, comptes rendus, cartes, etc.) ou encore de documents de référence (dossier de concertation et complément au dossier de la concertation). Par la

suite, et pendant toute la phase de concertation, la rubrique Actualités du site internet a fait l'objet d'une publication à chaque fois que cela était nécessaire.

- **La communication via les réseaux sociaux**

Pour cette nouvelle phase de concertation avec le public, une forte campagne de communication via Twitter a été déployée par la communication régionale @RTE Sud-Ouest. Ainsi, dans le cadre de la phase de porter à connaissance, plusieurs posts ont été publiés pour annoncer le lancement de la concertation et présenter les modalités d'inscription aux temps de concertation. Par la suite, lors des phases de travail et de restitution, plus de 20 posts illustrés ont été publiés.



- **La mise à jour de la brochure d'information publique INELFE**

La brochure d'information publique Inelfe publiée en 2017 a fait l'objet d'une mise à jour en août 2020 intégrant l'évolution du projet golfe de Gascogne et la recherche d'une solution de contournement terrestre du Gouf de Capbreton. Cette brochure a été distribuée lors de la réunion publique de lancement le 6 octobre ainsi que lors des permanences physiques des 7 et 8 octobre 2020.

2.3. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE CETTE PHASE DE CONCERTATION

- **Le recueil des contributions et principaux thèmes abordés**

Plusieurs canaux ont permis le recueil des contributions du public. RTE a fait le choix de comptabiliser les contributions de la plateforme, les différents courriels adressés à l'équipe projet de RTE et les réunions publiques. Pour cette première phase de concertation, 133 contributions ont été recueillies.

Figure 4 : Thématiques abordées du 06 octobre 2020 au 21 janvier 2021 (source : RTE)

L'analyse de ces contributions a permis d'identifier 9 thématiques récurrentes telles que les modalités de la concertation, les champs électromagnétiques, l'impact environnemental etc. Vous trouverez ci-dessus, la répartition en pourcentage de ces 9 thématiques.

• Les compléments aux études préalables

La méthodologie proposée consistait, lors de l'atelier, à présenter sur carte l'inventaire des enjeux environnementaux réalisés par le bureau d'études SCE.

Des compléments ont été apportés par les participants pendant les ateliers. Ils ont permis de mieux cerner des enjeux du territoire qui avaient pu échapper à l'inventaire initial, soit parce qu'ils relevaient d'usage locaux, soit de connaissances très locales.

Nous citerons pour exemples :

- La présence de dunes paraboliques au niveau de Seignosse et de Soorts-Hossegor
- L'identification de secteurs inondables par remontée des nappes (plage des Estagnots)
- L'identification de la zone humide de la Pointe à Capbreton
- L'identification d'un itinéraire fréquenté sur Capbreton (balade du Tuc des 9 Eglises)

• Les points d'attention identifiés

La réunion publique de lancement, les permanences et les ateliers ont été l'occasion de recueillir un certain nombre de points d'attention qui nécessiteront une vigilance particulière au travers d'études complémentaires de la part de RTE.

Pour ce faire, la méthodologie proposée consistait à identifier au regard de la connaissance terrain des habitants, sur la base de l'état initial et des enjeux identifiés lors des études préalables, les paramètres à prendre en compte pour élaborer des fuseaux, des points d'attention en phase travaux et des opportunités potentielles.

Voici les points de vigilance identifiés :

- Sols et relief des zones de forêts
- Fréquentation des parkings (même en périodes non estivales > laisser un accès plage)
- Veiller au maintien des accès PMR des plages pendant la phase travaux
- Eviter les travaux en période estivale
- Eviter la gêne aux commerces et l'accès aux écoles
- Prendre en compte la fréquentation routière (infrastructures à fort trafic)
- Zone inondable signalée de Seignosse à la route des lacs

• Les opportunités à investiguer

Les ateliers de concertation ont pu faire émerger des alternatives que RTE a pris en compte et étudié entre les deux ateliers. On peut citer notamment l'opportunité d'un atterrissage à la plage des Casernes au nord de Seignosse et l'insertion dans des projets communaux.

- Atterrissage : SYDEC (station d'épuration) et camp CCAS
- Atterrissage : Plage / Parking des Casernes au nord de Seignosse (terrain municipal derrière la dune)
- Atterrissage : Parking de l'Agréou (zone nord du Penon)
- Ancienne voie ferrée de Labenne à Seignosse-bourg
- Passage sur D152 + Boulevard des Cigales (+ voies cyclables)
- Projet : Pont de la commune de Capbreton entre le camp CCAS et le camping de la Civelle (voie de désengorgement du centre-ville)
- Boulevard des cigales

- **Les compléments aux principes d'élaboration des fuseaux**

L'atelier 1 a permis d'amender avec les participants en séance, des grands principes d'élaboration du fuseau de moindre impact.

Ainsi, utiliser les infrastructures existantes et passées a été plébiscité. En effet, les participants aux ateliers ont confirmé l'intérêt de privilégier les grands axes circulants en privilégiant l'accotement des routes.

Par ailleurs, le tracé de la liaison ne doit pas être un frein pour les futurs projets d'aménagements « *on ne doit pas hypothéquer l'avenir* ».

En ce qui concerne le patrimoine naturel de la région, le tracé devra veiller autant que faire se peut à ménager / préserver les zones naturelles (Etangs Blanc et Noir, ...), éviter de couper les arbres remarquables ainsi que le passage dans des zones humides.

En ce qui concerne les milieux urbains, il faudra autant que possible, éloigner le chantier d'atterrissage des habitations occupées à l'année, éviter les centres bourgs et ne pas passer dans le jardin des maisons.

Le premier atelier a également permis de faire émerger des alternatives que RTE a pris en compte. Ces alternatives ont pu être confrontées aux grands principes issus des premiers ateliers. On peut citer : l'atterrissage au parking de l'Agréou (zone nord du Penon), l'atterrissage au parking des Casernes au Nord de Seignosse. Ces alternatives ont été étudiées afin de déterminer leur faisabilité technique pour les présenter ou non comme choix possibles dans le dossier de concertation « Fontaine ».

- **Les apports de la concertation sur les études à mener**

Les échanges avec les habitants dans cette nouvelle phase de concertation ont amené RTE à renforcer ses études par un certain nombre de compléments aux études en cours : analyse de terrain concernant les zones à enjeux écologiques au niveau du secteur des Casernes ou encore analyse de la qualité des sols et de leur encombrement.

3. LA POURSUITE DE LA CONCERTATION DU 22 JANVIER AU 17 JUIN

3.1. LE DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE CONCERTATION VOLONTAIRE INTERACTIVE

Suite à la réunion de clôture de la phase de concertation avec le public, qui s'est déroulée d'octobre 2020 à janvier 2021, et à la présentation d'une proposition de fuseau de moindre impact, intégrant les principes issus des échanges avec les participants à la concertation, de nombreux habitants ainsi que les élus des communes concernées ont demandé à RTE d'élargir ses recherches en dehors des zones urbanisées de Capbreton, Hossegor et Seignosse afin de pouvoir présenter une ou plusieurs autres alternatives.

Sur le territoire, cette opposition s'est traduite par la mise en ligne d'une pétition sur la plateforme mesopinions.com (28100 signatures) et la formation d'un collectif de citoyens opposés au projet, le collectif STOP THT 40. Par ailleurs, les maires des communes de

Capbreton, Soorts-Hossegor et Seignosse ont fait savoir qu'ils s'opposaient au tracé dans un communiqué de presse le 10 février 2021. Ensemble, ils ont demandé à RTE de remettre à l'étude le projet en évitant les zones urbaines et de prolonger la phase de concertation sur la base de nouvelles propositions.

Au regard du contexte territorial, soucieux de prendre en compte les expressions de la population et des élus, et pour continuer à rechercher un consensus sur le tracé, RTE a poursuivi le dialogue territorial avec la population au travers de plusieurs dispositifs volontaires de concertation interactive en digital et en hybride détaillés ci-après.

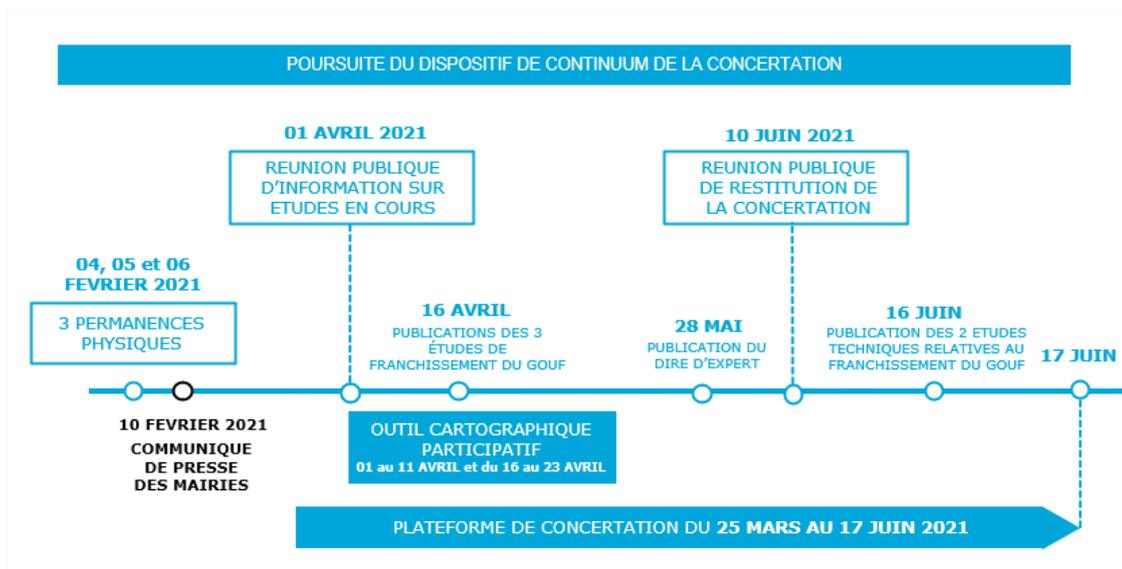


Figure 5: Dispositif de concertation déployé entre le 21 janvier et le 17 juin 2021

• 3 permanences physiques sans rendez-vous à Hossegor et Capbreton

Après la présentation du projet de tracé de la ligne souterraine sur le territoire des communes de Capbreton, de Soorts-Hossegor et Seignosse qui a soulevé de nombreuses interrogations du public, RTE a proposé trois permanences les jeudi 04, vendredi 05 et samedi 06 février pour répondre aux questions des habitants.

- **Permanence physique – Soorts-Hossegor, le 04 février**, Mairie – de 13h45 à 17h00 (Participation : Environ 30 personnes),
- **Permanence physique – Capbreton, le 05 février**, Mairie – de 09h00 à 12h00 (Participation : Environ 30 personnes),
- **Permanence physique – Capbreton, le 06 février**, Mairie – de 09h00 à 12h00 (Participation : Environ 50 personnes).

Le contexte sanitaire au 6 février 2021 ne permettait pas de réunir plus de 10 personnes dans une salle de réunion. Or, peu après le début de la permanence, des personnes ont envahi la salle ne permettant plus de respecter la distanciation sociale requise en période de Covid. De fait, l'équipe de RTE a décidé de poursuivre les échanges à l'extérieur sur le parvis de la mairie.

- L'essentiel des thèmes abordés :
 - o Prise d'information générale sur le projet (détail du tracé)
 - o Le dispositif de concertation entre octobre 2020 et janvier 2021 ;
 - o Les impacts sanitaires des champs magnétiques générés par la liaison ;
 - o Informations générales sur la suite de la concertation et la concertation Fontaine, date de validation du FMI.

- **La réouverture de la plateforme de concertation à partir du 25 mars**

Pour faire suite aux demandes, la plateforme de concertation a été réouverte à l'écriture le 25 mars et clôturée le 17 juin 2021. Elle compte 339 contributions pour cette nouvelle phase de concertation interactive.

Une analyse de l'ensemble des contributions dans cette seconde phase a permis d'identifier au regard des contributions reçues, 9 thèmes récurrents et les sous-thèmes associés.

Parmi ces thèmes figure en premier lieu le thème des champs électromagnétiques en lien avec la santé humaine, les valeurs de simulation du champ généré et le principe de précaution (20% des contributions). La justification du projet est le second thème que l'on retrouve le plus souvent (18% des contributions) avec des questions sur le coût et le bien-fondé du projet. Les problématiques relatives à la concertation autour du projet font aussi l'objet de questionnements récurrents (16% des contributions) tout comme la technique avec des interrogations autour du franchissement du canyon, des câbles.

Avec moins d'occurrence, les thèmes des impacts sur le milieu humain (11%), des impacts environnementaux (7%), le chantier (4%) et la sécurité (3%) sont aussi abordés dans les contributions de la plateforme. Une dernière thématique intitulée Divers (6%) concerne plutôt les contributions qui relèvent du commentaire et/ou de la demande de documentation.

Depuis le 17 juin, la plateforme de concertation reste ouverte pour la consultation des contributions.

- **Une réunion publique du 01 avril 2021 au format 100% digital**

Une nouvelle réunion publique d'information a été organisée le 01 avril au format 100% digital compte tenu du contexte sanitaire.

Ce nouveau rendez-vous avait pour objectif de rappeler l'historique du projet, de faire un focus sur des thématiques récurrentes issues de la plateforme de contribution et de présenter l'état d'avancement des recherches de fuseaux alternatifs « hors urbanisation ».

Réunion publique digitale – le 01 avril 2021

- Format : à distance
- Nombre d'inscrits : **344 inscrits**
- Nombre de participants : **227 connexions simultanées**
- Nombre de questions/ prises de parole : **14 contributions (plus de 1h de temps de questions/réponses)**

- Thématiques abordées :
 - Les champs magnétiques générés par les liaisons à courant continu
 - Les alternatives de tracés par la plage notamment
 - Les études sur les possibilités de passage de la liaison en mer
 - La durée de vie de la liaison et son démantèlement

Le replay de la réunion ainsi que le compte-rendu ont été mis en ligne sur le site internet du projet dans les documents de référence de la concertation pour la recherche d'une solution de contournement terrestre du canyon de Capbreton.

- **La mise à disposition d'un outil de cartographie participative**

A l'issue de la réunion d'information, un outil cartographique a été mis à disposition du public du 01 avril au 11 avril puis du 16 avril au 23 avril.

L'objectif de cet outil était de permettre au public de continuer à contribuer sur la base des fuseaux alternatifs présentés lors de la réunion du 01 avril. Depuis l'interface cartographique proposée, le public pouvait directement indiquer des enjeux spécifiques du territoire et/ou des opportunités de passage d'après leurs connaissances du terrain.

En définitive, la matière recueillie relevait plus de la prise de position contre le projet plutôt que d'une contribution argumentée et constructive. De fait, l'outil cartographique ainsi que les données collectées n'ont pas pu être exploités de façon optimale. Pour autant, plus de 200 contributions ont été recueillies. 5 thématiques de contribution ont pu être identifiées. Elles concernaient le milieu physique, le milieu naturel, l'habitat, les activités et le patrimoine.

- **La mise en ligne des 3 études techniques relatives à l'impossibilité de franchir le Gouf de Capbreton**

Pour faire suite aux demandes formulées sur la plateforme de concertation et lors de la réunion publique du 1er avril, RTE a mis à disposition du public les résultats des 3 études techniques relative à l'impossibilité de franchir le canyon de Capbreton sur le site internet du projet.

Ci-dessous le lien de redirection vers les études précitées :

- [Geophysical and geotechnical data intergration report - Fugro](#)
- [Canyon head bypass feasibility study - Red Penguin](#)
- [Capbreton canyon offshore drilling crossing - Cathie](#)

Par ailleurs, RTE a mis en ligne deux publications scientifiques sur le Gouf de Capbreton issues de sa collaboration avec Ifremer et le laboratoire EPOC. [Lien vers les articles scientifiques.](#)

- **Un dire d'expert mandaté par la CNDP et sa mise à disposition**

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a mandaté une experte indépendante pour analyser les études techniques conduites sur le sujet par RTE. Le rapport d'analyse

ainsi que le cahier des charges pour cette étude ont été rendus publics par le biais du site internet le 28 mai.

De plus, les résultats du dire d'expert par la chercheuse mandatée pour l'étude, Sara Lafuerza, ont été présentés par l'intervenante connectée à distance lors de la réunion de restitution du 10 juin.

- **Une réunion publique de restitution du 10 juin 2021 au format hybride**

Cette réunion publique au format hybride (distanciel et présentiel) en direct de la salle du Tube des Bourdaines de Seignosse a été l'occasion de présenter les résultats du dire d'expert et la nouvelle proposition d'un fuseau « hors urbanisation » étudiée à la demande du public et des élus.

La réunion a duré environ 2 heures et 50 minutes pour 2 heures initialement prévues. Au total, 2 heures ont été consacrées aux échanges. Les questions ont été prises depuis la salle en présentiel mais également à distance via l'outil Zoom.

Réunion publique de restitution – le 10 juin 2021

- Format : hybride
- Nombre d'inscrits : **231 inscrits** (145 à distance, 86 en présentiel)
- Nombre de participants à distance : **jusqu'à 93 connexions simultanées**
- Nombre de participants en présentiel : **56 personnes**

L'essentiel des questions a porté sur l'opportunité du projet, les études de franchissement du canyon de Capbreton et le tracé proposé.

- **Les publications des conclusions de 2 études techniques relatives au franchissement du Gouf de Capbreton**

Suite à la réunion publique du 10 juin, et à la demande du public, les 2 synthèses des études, montrant la faisabilité du franchissement du canyon dans des conditions qui ne sont plus vérifiées désormais, ont été mises en ligne le 16 juin.

Ci-dessous le lien de redirection vers les études précitées :

- [Etude de faisabilité 1](#)
- [Etude de faisabilité 2](#)

3.2. UNE COMMUNICATION CONTINUE TOUT AU LONG DU DEPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION INTERACTIVE

- **Un dialogue continu avec les élus et acteurs du territoire**

Comme pour la phase de mobilisation et de porter à connaissance conduite entre mars 2020 et le 21 janvier 2021, des réunions bilatérales avec des acteurs stratégiques du territoire ont été organisées à l'initiative de RTE. Ce travail régulier et de proximité avec les acteurs du territoire permet de garder mobilisés les acteurs et de nourrir la réflexion autour du projet (enjeux et opportunité autour de la recherche de tracés).

Les structures rencontrées entre le 21 janvier et le 17 juin 2021 sont les suivantes :

- Plusieurs réunions de travail avec les **mairies des 6 communes** de la zone d'étude ;
 - Echanges réguliers avec les **services de l'Etat** (DDTM (Service Construction Habitat, Service Nature et Forêts, Service de l'eau, Délégation territoriale de Dax), l'ARS et la DREAL ;
 - Echanges avec la **mairie d'Angresse** et **certaines propriétaires et/ou exploitants possiblement concernés** (à la demande de la mairie d'Angresse) ;
 - Echanges et prise d'information auprès de la **DFCI40**, de **Vinci Autoroutes**, de la **Fédération des Chasseurs des Landes**, du **service urbanisme de la communauté de communes MACS**, le **service aménagement (routes) du Conseil département 40**, le **SYDEC**, **EMMA** (forage AEP sur Angresse) ;
 - Echanges par mail puis téléphone avec le **Conservatoire du Littoral**. Interlocutrice référente : la directrice Régionale ;
 - Plusieurs réunions de travail avec les **mairies des 6 communes** de la zone d'étude ;
 - Echanges réguliers avec les **services de l'Etat** (DDTM (Service Construction Habitat, Service Nature et Forêts, Service de l'eau, Délégation territoriale de Dax), l'ARS et la DREAL ;
 - Echanges avec la **mairie d'Angresse** et **certaines propriétaires et/ou exploitants possiblement concernés** (à la demande de la mairie d'Angresse) ;
 - Echanges et prise d'information auprès de la **DFCI40**, de **Vinci Autoroutes**, de la **Fédération des Chasseurs des Landes**, du **service urbanisme de la communauté de communes MACS**, le **service aménagement (routes) du Conseil département 40**, le **SYDEC**, **EMMA** (forage AEP sur Angresse) ;
 - Echanges par mail puis téléphone avec le **Conservatoire du Littoral**. Interlocutrice référente : la directrice Régionale.
-
- **La mise à jour régulière du site internet du projet**

Le site internet est resté le vaisseau amiral de l'information, c'est sur ce canal que l'information actualisée est centralisée. Le site internet a systématiquement été mis à jour à chaque nouvelle actualité avec l'ajout de nouveaux documents (comptes rendus, études techniques, rapport d'analyse etc.).

En outre, 8 actualités ont été publiées sur le site internet entre le 21 janvier et le 17 juin, elles relayaient notamment les informations diffusées dans les communiqués de presse.

- **La communication avec les médias locaux**

De la même manière, les correspondants de la presse locale sont régulièrement destinataires de communiqués de presse d'information autour du projet. Aussi, depuis la réunion de restitution du 14 janvier 2021, 7 communiqués de presse ont été envoyés à la presse locale.

En ce qui concerne les retombées presse relatives au projet de contournement terrestre du Gouf de Capbreton, 24 articles ont été publiés entre le 21 janvier et le 17 juin 2021.

Dans leur contenu, les articles relatent l'actualité du projet, depuis l'opposition affichée par les élus et une partie de la population après la présentation des fuseaux potentiels le 14 janvier dernier, jusqu'à la proposition le 10 juin d'un nouveau tracé « hors urbanisation ».

- Le 03 février 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 04 février 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 05 février 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 06 février 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 07 février 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 08 février 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 10 février 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 11 février 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 12 février 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 20 mars 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 26 mars 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 26 mars 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 01 avril 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 02 avril 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 04 avril 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 09 avril 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 12 avril 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 17 avril 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 18 mai 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 02 juin 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 09 juin 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 11 juin 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 11 juin 2021 : [Lien vers l'article.](#)
- Le 12 juin 2021 : [Lien vers l'article.](#)

• **L'information par courriels à la base de contacts RTE**

La base de contacts actualisée (578 abonnés au 05/07/21) permet de diffuser largement toute l'information autour du projet. Aussi, depuis la clôture de la phase de concertation, la base de contacts RTE est régulièrement destinataire de courriels d'information. 6 courriels d'information ont ainsi été envoyés entre le 21 janvier et le 17 juin.

• **La communication via les réseaux sociaux**

Le compte Twitter @RTE Sud-Ouest qui compte 1559 abonnés a fait l'objet de plusieurs tweets, postés en amont de la réunion.

Voici les statistiques des tweets postés entre le 4 juin et le 11 juin :

- 3 tweets postés (le 04 juin, le 09 juin et le 11 juin) ;
- 1903 impressions (nombre de fois qu'un utilisateur reçoit un tweet dans son fil d'actualités ou ses résultats de recherche.) ;
- 92 engagements (retweets, likes, réponses) ;

Au global, un taux d'engagement estimé bon : 1,9% (ratio des engagements totaux par rapport aux impressions totales sur la période considérée).

3.3. LES APPORTS DE CETTE NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION

• **Le recueil des contributions et principaux thèmes abordés**

En ce qui concerne les principaux thèmes des contributions de cette phase de concertation interactive, plusieurs thèmes récurrents ont pu être identifiés. Ils ont d'ailleurs fait l'objet d'une présentation qualitative et quantitative lors de la réunion de restitution du 10 juin et d'une mise à jour au 17 juin.

Pour cette seconde phase, 500 questions ont été posées.

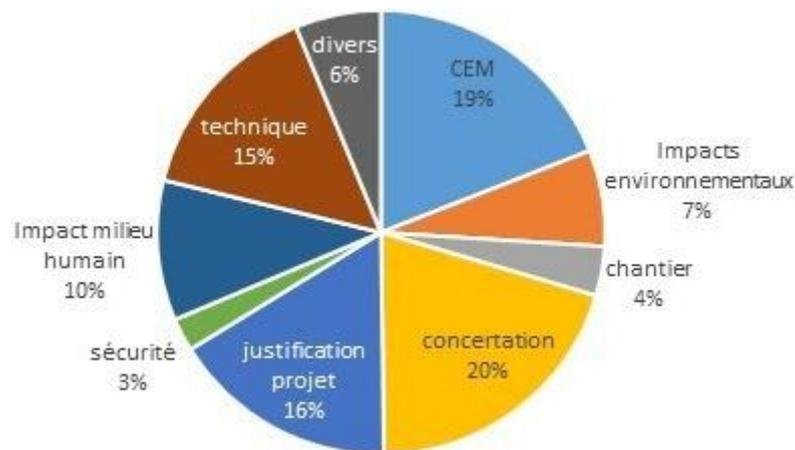


Figure 6: Thématiques abordées du 21 janvier 2021 au 17 juin 2021 (source : RTE)

Parmi les sous-thèmes les plus fréquents, figurent les modalités de la concertation dans le cadre du projet (20%), les impacts des champs électromagnétiques sur la santé (19%), le franchissement du canyon et les études techniques associées (15%) et la justification du projet (16%).

- **Les champs électromagnétiques (CEM) générés par une liaison à courant continu**

La thématique des CEM est récurrente depuis le début de la concertation en octobre. Dès lors, conscient de l'enjeu d'information et de pédagogie autour du sujet, RTE a fait le choix d'organiser le 06 janvier 2021 une première réunion d'information dédiée à ce sujet au format 100% digital.

A l'écoute du public, RTE a accepté en mai la proposition de la CNDP d'organiser d'un nouveau temps d'information et d'échanges autour des CEM sous la forme d'un débat scientifique avec une animation externe et l'intervention d'experts.

A ce jour, le principe de cette controverse n'a pas été validé en l'état par le collectif d'opposants STOP THT40 mais le sujet reste ouvert puisque, du point de vue du maître d'ouvrage, il pourrait apporter les messages de rassurance nécessaires pour apporter des éléments de réponse scientifiques et factuels.

De plus, dans une volonté de transparence, RTE a mis en ligne les mesures de champs magnétiques effectuées sur la liaison de Baixas-Santa Llogaia sur le site internet du projet.

Ci-dessous le lien de redirection vers le document précité :

- [Mesures champ magnétique Baixas-Santa Llogaia 2015](#)

- **Le franchissement du canyon et les études associées**

Suite à la demande du public de disposer des études sur le franchissement du Gouf de Capbreton, les 3 études Fugro, Red Penguin et Cathie ont été mises à disposition du public

sur le site internet du projet. Par ailleurs, un dire d'expert a été mandaté par la CNDP permettant d'analyser la conclusion des 3 études qui ont rendu un avis sur la faisabilité technique des trois tracés maritimes étudiés. Ce rapport a ainsi permis de prendre de la hauteur et d'apporter un éclairage indépendant sur les études réalisées par RTE.

- **La prise en compte de la concertation**

La première proposition de fuseau, lors de la réunion de restitution de la concertation pour la première phase du 06 octobre au 21 janvier, a soulevé des questionnements de la part des habitants et des élus du territoire, ainsi qu'une demande complémentaire de recherche de fuseau hors agglomération.

A l'écoute de ces réactions et afin de favoriser l'émergence d'une solution partagée, la demande de validation préfectorale puis ministérielle du FMI qui devait débiter dès le mois de février 2021 a été reportée, afin d'envisager des alternatives pour le passage de la liaison électrique prenant en compte les secteurs urbanisés.

RTE a donc recherché différentes possibilités de passage à l'extérieur des zones urbanisées, dans les espaces forestiers, agricoles et naturels et le long d'infrastructures routières (dont l'autoroute A63). Ces nouveaux fuseaux ont été présentés aux habitants lors d'une réunion publique au format digital le 01 avril.

Le dialogue territorial et les études complémentaires, en vue d'identifier la meilleure hypothèse de tracé de moindre impact sur l'environnement et les activités humaines ont continué jusqu'au 10 juin, date de la réunion publique de restitution de concertation interactive au format hybride.

Pendant toute la durée de la recherche d'un tracé alternatif, RTE a continué de répondre aux nombreuses questions de la plateforme de concertation et d'échanger avec les acteurs du territoire, élus et propriétaires qui ont souhaité échanger avec RTE (notamment agriculteurs de la commune d'Angresse).

Aussi, le tracé alternatif « hors urbanisation » proposé par RTE lors de la réunion de restitution du 10 juin se veut être le résultat de la collecte et de l'analyse des données et réactions ayant émergé du territoire et de la concertation.

RTE continuera d'apporter des réponses à toutes les questions qui lui seront posées dans le cadre du continuum jusqu'à l'enquête publique.

4. LES REPNSES DE RTE AUX PRECONISATIONS DES GARANTS DE LA CNDP ET NOS ENGAGEMENTS

- **Prise en compte des contributions dans l'évolution de la définition du fuseau proposé**

« L'équipe projet de RTE a proposé un fuseau alternatif "hors urbanisation" lors de la réunion de restitution du 10 juin 2021. Celui-ci se veut être le résultat de la collecte et de l'analyse des données et réactions ayant émergé du territoire et de la concertation. Cependant plusieurs contributions ont pointé notamment des secteurs où le fuseau dénommé "hors urbanisation" demeurerait encore proche de zones habitées. Quelles réponses RTE peut-il apporter pour expliciter ses choix ? »

Dans le cadre de la concertation avec le public et à la demande des élus du territoire suite à la présentation d'une première proposition de fuseau de moindre impact le 14 janvier, RTE a étudié différents fuseaux s'éloignant des zones urbanisées. Le fuseau recherché doit être techniquement et juridiquement réalisable. Le fuseau proposé le 10 juin permet de s'éloigner des habitations tout en respectant les deux impératifs énoncés ci-dessus.

Les quelques habitations recensées les plus proches du fuseau proposé le 10 juin se trouvent à 40 m ou plus du nouveau fuseau proposé. A cette distance, le champ magnétique statique généré par notre ouvrage est à peine mesurable, de l'ordre de 0,1 μT , pour un champ magnétique naturel de l'ordre de 50 μT . S'éloigner encore des habitations n'aurait donc aucun effet notable sur les valeurs de champ magnétique, motivation principale de la demande d'éloignement des habitations.

RTE rappelle qu'en juillet 1999, le Conseil des Ministres de la Santé de l'Union Européenne a adopté une Recommandation sur l'exposition du public aux champs électromagnétiques (référence RE 1999/519/CE du 12 juillet 1999), qui s'appuie sur la publication de l'ICNIRP de 1998 et en reprend l'approche de protection et les valeurs limites en fixant la valeur maximale pour une exposition permanente du public au champ magnétique statique à 40 000 μT .

- **Emprise du fuseau sur chemin forestier**

« RTE a annoncé avoir cherché et trouvé des solutions techniques pour réduire l'emprise des câbles de 7 m à 4 m afin de permettre leur passage sur des pistes forestières étroites sans avoir à effectuer de déboisement, notamment dans des espaces boisés classés loi littoral. Cependant si certaines parties de ces pistes forestières ne sont pas elles-mêmes couvertes par le zonage EBC loi Littoral, rendant cette option envisageable, d'autres couvertes par ce zonage ne le permettraient pas d'un point de vue réglementaire. Demande faite à RTE de vérifier auprès des autorités compétentes en la matière l'intangibilité d'une telle différence de statut. »

RTE confirme qu'il n'est pas possible de déclasser partiellement ou totalement un espace boisé classé au titre de la loi littoral via une déclaration d'utilité publique (contrairement aux espaces boisés classés « classiques »), sauf à démontrer, au préalable, que les boisements concernés ne constituent pas l'un des ensembles boisés les plus significatifs de la commune.

Cette position est rappelée par le Ministère de la cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales qui indique : « il n'est pas possible de réduire ou supprimer les espaces boisés classés en application de l'article L. 121-27 du code de l'urbanisme dans le cadre d'une révision ou d'une mise en compatibilité avec une déclaration d'utilité publique ou une déclaration de projet, sauf à démontrer que les boisements ne constituent pas l'un des ensembles boisés les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes » (Spécificités d'aménagement du littoral : instructions pour les élus | Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (cohesion-territoires.gouv.fr)).

- **Renforcement du répertoire des adresses courriels du public**

« A la suite de la clôture en écriture de la plateforme de la concertation, il est proposé de renouveler de manière fortement visible sur le site de la participation la proposition au public de communiquer une adresse courriel afin que l'équipe RTE puisse envoyer directement aux personnes intéressées les informations du continuum de cette concertation et ce jusqu'à l'enquête publique. »

Engagements de RTE :

- Une rubrique « CONTACT » permet d'envoyer d'ores et déjà un mail à l'équipe projet depuis le site internet. RTE s'engage à ajouter et mettre en évidence un nouveau bouton CONTACT dans la rubrique concertation par laquelle toute personne pourra contacter l'équipe projet et s'inscrire sur la liste des personnes destinataires des informations relatives au projet.
- RTE s'engage à diffuser, au moyen de cette liste, les informations importantes (Newsletter, annonce de réunions, autres...) et ce jusqu'à l'enquête publique

- **Continuité avec la concertation « Fontaine »**

« Il importe que le continuum de cette concertation, enclenché en février 2018 et dénommé « concertation post-concertation préalable », puisse se poursuivre de manière ouverte avec le public jusqu'au lancement de l'enquête publique. Et ce même si les différentes modalités de cette nouvelle phase de concertation post - cf. plus haut paragraphe sur la suite de la concertation - n'intègrent plus l'outil de la plateforme interactive de concertation clôturée en écriture le 17 juin 2021. Jusqu'à la mi-juillet cette concertation post se poursuivra en lien avec la concertation « Fontaine » organisée sous l'égide de Mme la Préfète des Landes. La garante y sera associée et pourra y présenter, de son point de vue, les principaux éléments à retenir de la période allant du 3 mars 2020 au 17 juin 2021. Les enseignements de cette concertation « Fontaine », dont la synthèse des avis qui y seront collectés, pourront avec intérêt être communiqués au public au travers du site de la concertation et du répertoire des adresses courriels. »

La concertation dite Fontaine (<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=26580>) pour le contournement terrestre de Capbreton est placée sous la responsabilité de Madame la Préfète des Landes. En conséquence, il appartient à l'Etat de se prononcer sur cette préconisation.

Toutefois, RTE précise que la réglementation (article R. 323-6 du code de l'énergie) prévoit que le dossier de demande de déclaration publique (DUP) doit comprendre un « mémoire descriptif » qui présentera le calendrier des concertations sur le projet ainsi que les principaux enseignements tirés de celles-ci. Ce mémoire constituera l'une des pièces du dossier qui sera soumis à l'enquête publique qui intégrera également l'avis des maires et des services consultés dans le cadre de la procédure ainsi que les réponses apportées par RTE.

RTE s'engage à :

- Poursuivre l'information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique, avec un dispositif adapté
- Répondre aux sollicitations qui restent possibles par l'adresse mail de l'équipe projet

- **Etude d'impact**

« L'étude d'impact du projet, qui sera mise à la disposition du public au moment de l'enquête publique, précisera les effets prévisionnels du projet, les mesures d'évitement décidées par le maître d'ouvrage, ainsi que les mesures de réduction et éventuellement les mesures de compensation, et enfin les impacts résiduels après mise en œuvre de toute cette séquence éviter-réduire-compenser (ERC). Certaines de ces mesures feront l'objet d'un suivi pour s'assurer de leur efficacité. Les garants.e.s recommandent à l'équipe projet

de mettre cette étude d'impact et toute autre étude ou document sur le site de la concertation afin que le public puisse disposer de ces informations au fur et à mesure de leurs réalisations »

Conformément à la réglementation en vigueur (article L. 411-1 A du code de l'environnement), RTE transmettra les données brutes de biodiversité recueillies dans le cadre du projet à l'inventaire du patrimoine naturel.

En outre, RTE s'engage à:

- Informer le public sur l'avancée de l'étude d'impact lors des réunions publiques qui seront organisées avant l'enquête publique.
- Mettre en ligne sur le site internet du projet le « résumé non technique » de l'étude d'impact (article R. 122-5 du code de l'environnement), après la prise en compte des différents avis réglementaires recueillis dans le cadre de l'instruction de la DUP et avant sa mise à disposition au public lors de l'enquête publique.

- **Etude et suivi sur les champs électromagnétiques**

« Compte tenu de l'inquiétude du public sur l'exposition aux champs électromagnétiques, une étude épidémiologique et un suivi de celle-ci en lien avec le projet en toute transparence des résultats obtenus, est souhaité. Quelle réponse peut apporter RTE à cette demande ? »

Sur la base des études scientifiques disponibles, RTE estime qu'une telle étude épidémiologique n'est ni faisable, ni pertinente compte tenu des éléments suivants :

- **L'absence d'effets suspectés** des champs magnétiques statiques ou même de pistes de recherche : l'objectif d'une étude épidémiologique est d'identifier des corrélations (à défaut de mécanismes explicatifs) entre une exposition à un facteur et des effets... mais il faut avoir une présomption ou une direction d'effet à rechercher...ce qui n'est pas le cas pour les champs magnétiques statiques de faible intensité.
- Le **nombre trop réduit de sujets « exposés »** aux champs magnétiques statiques dans la mesure où la liaison emprunte un tracé hors urbanisation : seule une dizaine d'habitations seront à proximité de la liaison, dont les plus proches seront à 40m environ. Or une étude épidémiologique suppose des échantillons statistiques suffisants pour pouvoir identifier des corrélations significatives.
- Le **trop faible « contraste d'exposition »** : à cette distance, le champ magnétique statique généré par la liaison sera très inférieur au champ magnétique terrestre et difficilement perceptible (cf. supra).

RTE a sollicité l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) pour recueillir l'avis des spécialistes en France des études épidémiologiques sur cette préconisation. Les premiers éléments de réponse confirment les difficultés méthodologiques soulevées par une telle étude.

Engagements de RTE :

- RTE s'engage à ce que la valeur du champ magnétique généré par son ouvrage sur le tracé terrestre, mesuré à 1 m du sol à l'aplomb de ce dernier, ne dépasse pas 150 μ T, champ magnétique terrestre inclus

- RTE s'engage à faire contrôler cet engagement par un laboratoire indépendant en faisant réaliser des mesures et en les rendant publiques, comme il l'a fait lors de la construction de la liaison d'interconnexion électrique Baixas – Santa Llogaia (2x 1000 MW, 320 kV) entre la France et l'Espagne, située dans les Pyrénées-Orientales (66) pour la partie française.

- **Continuum de la concertation : réunions publiques et réouverture de la plateforme**

« Après l'agrément du fuseau par le Ministère de la Transition Ecologique, dans le cadre de la définition du tracé, les garant.e.s proposent des réunions publiques et une remise en service de la plateforme numérique interactive sur une période définie, afin que le public puisse interagir sur ces propositions de tracé »

La DUP qui portera le projet et qui interviendra après l'enquête publique, sera établie sur la base d'un tracé général. Le tracé de détail sera quant à lui déterminé postérieurement, à l'issue des études techniques. Il sera défini en concertation avec les gestionnaires et les occupants du domaine public, ainsi qu'avec les propriétaires et exploitants concernés, pour le passage des liaisons en propriétés privées.

RTE continuera à informer et à interagir avec le public lors des réunions publiques où il présentera l'avancée de l'étude d'impact et le contenu des dossiers qui seront portés à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Ces réunions publiques ne concerneront pas le tracé de détail.

L'équipe projet reste accessible et privilégie le recours à l'adresse e-mail du site internet du projet pour interagir avec le public.

5. EN CONCLUSION

Ce document a pour objectif d'indiquer et de rendre publics les enseignements tirés par RTE de cette nouvelle phase de concertation pour la recherche d'une solution de contournement terrestre du Gouf de Capbreton ainsi que les engagements pris par le maître d'ouvrage

Malgré les contraintes sanitaires de la CoVid-19, les différents temps d'échanges en digital avec le public ont été pensés de façon à favoriser les questions, les remarques, les échanges entre les participants et RTE.

Par ailleurs, des espaces comme l'outil cartographique et la plateforme de concertation ont été dédiés aux interactions entre RTE et le public. Toute question posée par le public a fait l'objet d'une réponse, avec des éléments concrets, en toute transparence, sous le contrôle des garants de la CNDP.

RTE tient à saluer l'engagement de tous les participants dans cette concertation pour la qualité des échanges, notamment lors des réunions publiques. RTE remercie également M. Acchiardi et Mme Thénet pour leurs rôles de garants dans cette nouvelle phase de concertation post-concertation préalable en s'assurant de la clarté, la complétude et la transparence de nos propos et documents, ainsi que pour leurs conseils opérationnels.

La concertation ne se clôt pas par la publication de la présente décision, mais se prolongera, toujours sous l'égide de la CNDP, jusqu'au lancement de l'enquête publique prévue début 2022.

6. LE DISPOSITIF GLOBAL DE CONCERTATION DANS LE CADRE DU CONTINUUM

